Département de l'Hérault **COMMUNE DE VALERGUES**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Réglementation de la circulation et du stationnement Impasse du Lavoir MANIFESTATION

Le Samedi 29 Juin 2024 de 11 h 00 à 00 h 00

Arrêté n° 2024/06/136

Le Maire de la Commune de VALERGUES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants et L 2213-1 et suivants, Vu le code de la route

Vu la demande faite 20 Juin 2024 par Monsieur Thomas CAMPOS GAIRARD, Vice-président de l'association « LACHEZ LES FANFARES » de Valergues,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures afin de favoriser la sécurité des personnes et le bon déroulement de la « Manifestation », organisé dans l'Impasse du Lavoir (cf. : Plan ci-dessous) qui aura lieu le Samedi 29 juin 2024.

CONSIDERANT qu'à l'occasion de cette manifestation, des accidents pourraient se produire, si le stationnement et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits, sur la zone délimitée dans l'Impasse du Lavoir : Le samedi 29 juin 2024 de 11 h 00 à 00 h 00

La Commune mettra à disposition, 2 barrières DE TYPE TOULOUSAINES, retrait et dépôt directement à l'atelier des services techniques.

Reste à la charge de l'organisateur d'assurer l'installation et la désinstallation des barrières afin de délimiter une zone sécurisée de part et d'autre de la rue.

ARTICLE 2 : Dès l'achèvement de la manifestation, l'organisateur devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer

tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

<u>ARTICLE 3</u>: L'accès des riverains et des services de secours est conservé.

<u>ARTICLE 4 :</u> Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6: Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur le site internet de la Commune et sur le site par l'organisateur A

Fait à VALERGUES, le 24 Juin 2024 Le Maire, Gérard LIGORA